Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

LA TRIMESTRIELLE DU P3A

Numéro spécial
Janvier - Juin 2019

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE

www.p3a-algerie.org

2019, Bilan P3A, 1er semestre

Bilan P3A du 1er semestre 2019

Ce numéro est consacré au 1er semestre 2019. Il retrace les activités ayant marqué la vie du P3A de Janvier à Juin 2019.
C'est un numéro spécial qui ne change pas la périodicité de notre lettre qui ; au demeurant est trimestrielle.
Nous vous y livrons, un bilan succinct des dates les plus marquantes de ce premier semestre à savoir ; le lancement et la clôture de plusieurs projets de jumelage, la tenue d'un nombre important d'actions ponctuelles, de formations…etc.
Nous ne manquerons pas aussi de souligner le changement à la tête du P3A et la nomination de Monsieur Abderrahmane Saadi au poste de Directeur National du programme.

JUMELAGE P3A III ET IV

04 Jumelages clôturés

- Appui au renforcement des capacités du Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme dans sa stratégie globale pour favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le milieu du travail
- Appui au Ministère des Ressources en Eau dans sa Politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- Appui institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'information pour la protection des consommateurs ***(Ministère du Commerce)***
- Appui au renforcement des Capacités d'intervention des Services de la Protection Civile

06 En cours d'exécution

- ***Ministère des Finances :*** Appui à la Direction Générale de la Prospective dans l'organisation et l'opérationnalisation des processus métiers liés à la prospective (DGP)
- ***Ministère du Travail :*** Appui à la modernisation du Service public de l'emploi (ANEM)
- ***Ministère de l'Intérieur :*** Renforcement de l'expertise scientifique et technique, et instauration de la démarche qualité dans le Service du Laboratoire Central de la Police Scientifique et le Service Central de l'Identité Judiciaire de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN).
- ***Ministère des Finances :*** Direction Générale des Douanes : Création d'une centrale des risques (DGD)
- ***Ministère de l'Agriculture :*** Appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques
- ***Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :*** Appui au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour le renforcement des compétences pédagogiques des enseignants chercheurs et des capacités de gouvernance des gestionnaires

Suite... >>>

02 En cours de contractualisation :

- ***Ministère des travaux publics et des transports (AOTU) :*** Renforcement des capacités de l'autorité de régulation des transports urbains d'Alger

- ***Ministère des Finances (DGC) :*** Appui à la Direction Générale de la Comptabilité dans la mise en œuvre de la comptabilité générale en droits constatés

Jumelages en chiffres

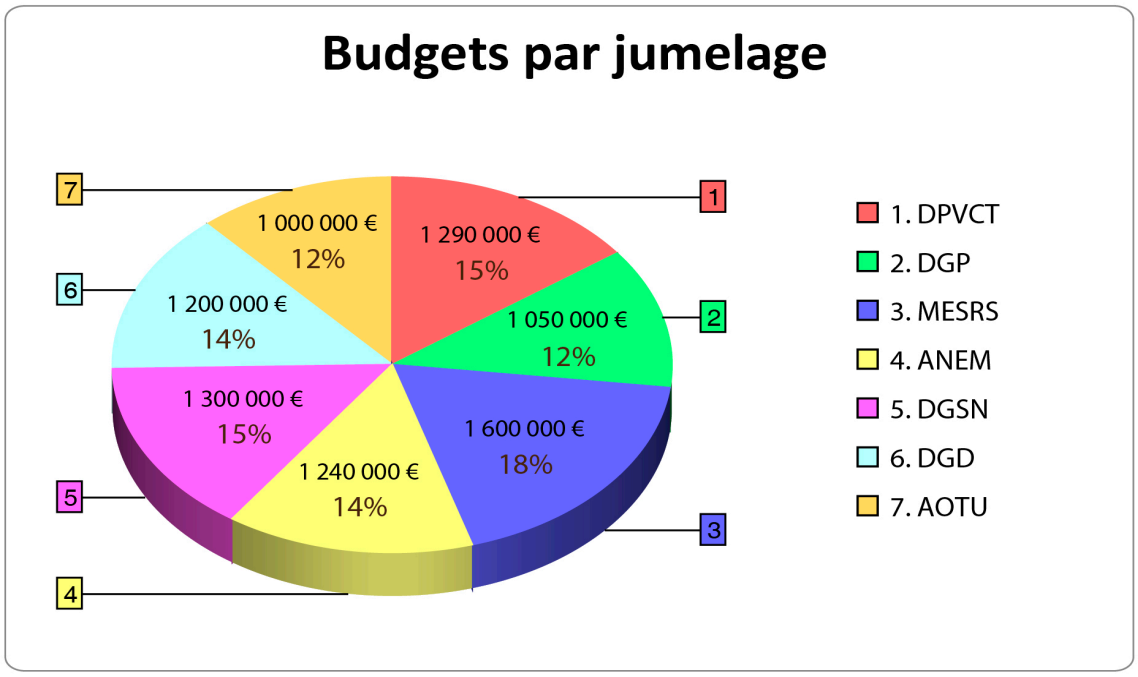

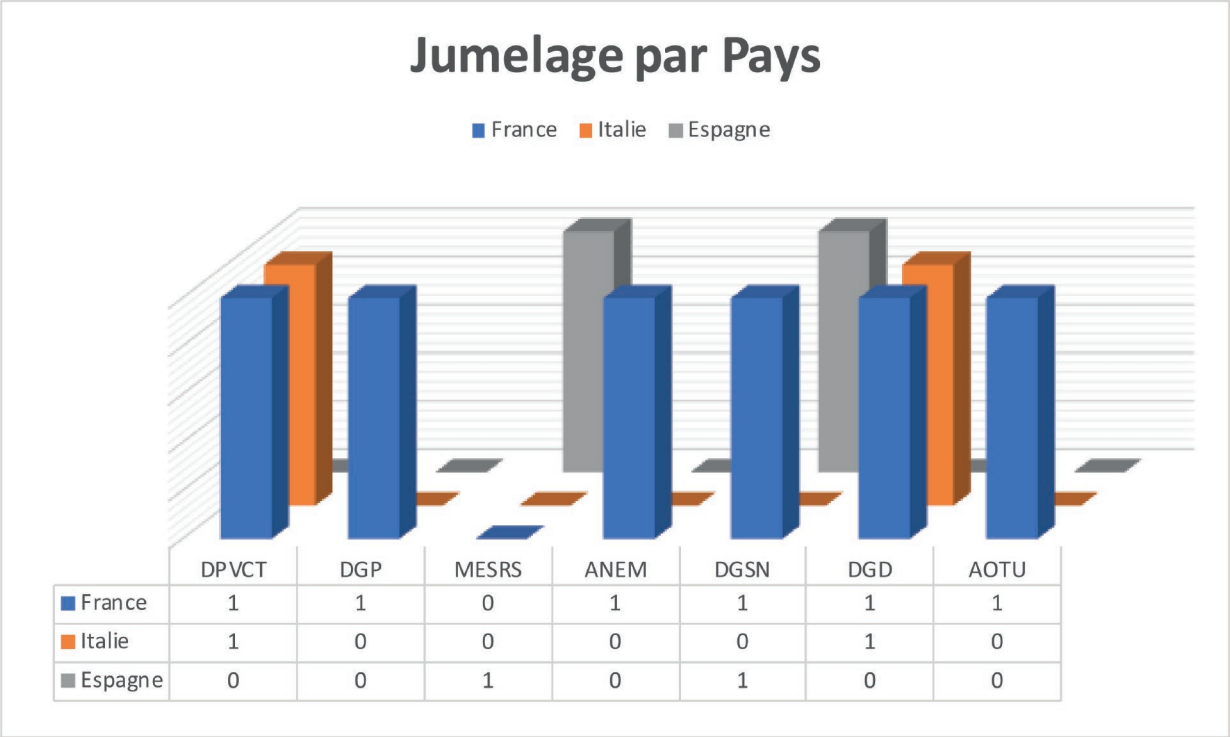

	DPVCT	DGP	MESRS	ANEM	DGSN	DGD	AOTU
France	1	1	0	1	1	1	1
Italie	1	0	0	0	0	1	0
Espagne	0	0	1	0	1	0	0

QUATRE PROJETS DE JUMELAGE CLOTURÉS
UNE EXPERIENCE ET DES ACQUIS

PEU IMPORTE LE HANDICAP POURVU QU'IL SOIT COMPATIBLE AVEC LA SITUATION DE TRAVAIL

« Appui au renforcement des capacités du Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme dans sa stratégie globale pour favoriser l'insertion des Personnes en Situation de Handicap dans le milieu du Travail »

« IMPULSER UN CHANGEMENT DE PARADIGME POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE AU MONDE DU TRAVAIL »

LE FIL ROUGE CONDUCTEUR DE NOTRE PROJET JUMELAGE

POUR CELA ET AVANT TOUT, NOTRE REGARD DOIT CHANGER

Ce Projet de Jumelage a été un projet exigeant. Il a demandé à chacun des acteurs de changer son regard sur le handicap, de mesurer sa responsabilté et de bannir ses a priori vis à vis de la personne en situation de handicap.

LE PROJET DE JUMELAGE EN QUELQUES CHIFFRES

PRÉVU	RÉALISÉ	
DURÉE 24 MOIS	Démarrage administratif du projet le 11 janvier 2017 Conférence de lancement le 23 avril 2017	Conférence de clôture 28 janvier 2019
FINANCEMENT DE L'UNION EURO-PÉENNE 1 200 000 €		
3 VISITES D'ÉTUDES EN EUROPE 6 PARTICIPANTS SUR 3 VOYAGES DE 5 JOURS	Le groupe de suivi du projet au MSNFCF (2 à 6 personnes) a rencontré : • 22 structures - institutions, associations, établissements et services intervenant dans l'organisation - l'évaluation du handicap - la facilitation - l'accompagnement du parcours des personnes en situation de handicap vers l'emploi inclusif - instituts et grande école de formation • 50 travailleurs présentant un handicap	**3 voyages d'étude 76H/j**
26 EXPERTS MOBILISÉS	dont 5 intégrés au Projet à la suite des voyages d'études	**29 experts sont intervenus**
111 MISSIONS D'EXPERTISE	2 missions supplémentaires créées pour un appui spécifique au MSNFCF et à l'INSP sur la conception du **GUIDE BARÈME** 1 mission supplémentaire créée pour le démarrage d'un CATEX , CAT expérimental	**113 missions réalisées**
25 ACTIVITÉS PRÉVUES	dont : • 1 est allée au-delà de ce qui était prévu à des fins de concrétisation d'un livrable sur le terrain et peut sous réserve d'accompagnement expert devenir site pilote expérimental **EMPLOI PROTÉGÉ** sur 3 ans • 1 autre s'est terminée récemment en prouvant que si l'expérience test **EMPLOI ACCOMPAGNÉ** engagée avec une entreprise pouvait continuer à être soutenue dans les suites du Projet, elle pouvait devenir site pilote expérimental sur 3 ans; une fédération est volontaire pour en héberger le dispositif expérimental • 1 a proposé depuis 1 an un cadre construit pour que 2 /3 DASS volontaires deviennent sur 3 ans des sites d'hébergement d'expériences pilotes sur la réorganisation de **L'ÉVALUATION ET ORIENTATION DU HANDICAP** • 1 a suscité un vif intérêt pour l'engagement rapide d'un site expérimental sur la **VAE** dans le monde médico-social, notamment chez les professionnels intervenant auprès de Personnes en Situation de Handicap • 1 a permis le réexamen et la relance du **GUIDE BARÈME** • 1 a été **LA BASE DE LA CONSTRUCTION ULTÉRIEUR DE 9 MÉMORANDUM** concrétisant l'engagement dans l'intersectorialité	**25 activités réalisées**
77 LIVRABLES ATTENDUS		**79 livrables produits**

Suite... >>>

CAR NOUS SOMMES TOUS DES « HANDICAPABLES »

LE HANDICAP EST L'AFFAIRE DE TOUS

UN PROJET DE JUMELAGE RICHE EN RENCONTRES

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES PAR RÉSULTAT	RÉSULTAT 1			RÉSULTAT 2			RÉSULTAT 3			RÉSULTAT 4		
	TOTALE	FEMMES	HOMMES	TOTALE	FEMMES	HOMMES	TOTALE	FEMMES	HOMMES	TOTALE	FEMMES	HOMMES
PERSONNES RENCONTRÉES HORS CONFÉRENCES	328	165	163	43	29	14	86	56	30	287	154	133
PERSONNES FORMÉES	97	57	36	106	88	18				77	34	34
CERTIFICATS DÉLIVRÉS AU « NOYAU DUR » FORMÉ TOUT AU LONG DU PROJET SUR 4 THÉ-MATIQUES DIFFÉRENTES				17								
ASSOCIATIONS FÉDÉRATIONS RENCONTRÉES	11			19			24			98		
ORGANISATIONS INSTITUTIONS SECTEURS RENCONTRÉS	28						32			28		
EMPLOYEURS	1						4			2		
ORGANISATIONS PATRONALES	2						2					
ORGANISATION SYNDICALE RENCONTRÉE	1						1					
WILAYAS VISITÉES	5						4			3		
WILAYAS RENCONTRÉES	8						4			6		
SÉMINAIRES ORGANISÉS	4						2			2		
ENQUÊTE ORGANISÉE	1						1					
NOMBRE DE PERSONNES ENQUÊTÉES	2386						>1000					
PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS D'OUTILS ET DE TEXTES (GUIDE BARÈME-DOSSIER SOCIAL- DÉCRET CNPH)	2									1		
DOCUMENT MÉTHODOLOGIQUE, FICHES TECHNIQUES, PLAN D'ACTION, DE COMMUNICATION, CONVENTIONS, PROTOCOLES D'ACCORD	4			3			6			2		

PARCEQUE LE HANDICAP EST L'AFFAIRE DE TOUS

UNE DÉMARCHE INTERSECTORIELLE S'IMPOSE

Cette démarche doit désormais se concevoir dans une politique globale, à visée inclusive, qui commence au sein des familles, de l'école, portée à tous niveaux de la société.

Ainsi, la réalisation de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ne devrait plus être la stratégie du MSNFCF mais celle du gouvernement.

Appuyée par les wilayas, la société civile, les représentants des personnes en situation de handicap, les institutions et secteurs, les acteurs de la formation et recherche, les employeurs, les organisations patronales, les représentants syndicaux, etc ..

Accompagner le changement de regard relève d'un large plaidoyer assorti d'un plan de communication car cette mobilisation repose sur des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs en Algérie.

Ce Plan de communication contribuera à changer le regard de la société sur le handicap en accompagnant les mesures prises par le gouvernement afin de les rendre accessibles à la fois aux personnes concernées et à la société dans son ensemble.

CETTE AMBITION S'IMPOSE AU NOM DE LA LUTTE URGENTE CONTRE LA DISCRIMINATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP À LAQUELLE LE COMITÉ DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES, DANS SA SESSION D'AOÛT 2018 À GENÈVE, A VIVEMENT ENCOURAGÉ L'ALGÉRIE.

En 24 mois, ce projet a démontré que pour répondre à la volonté de l'Etat algérien de réaliser concrètement l'ambitieux objectif d'inclusion des personnes en situation de handicap, il est non seulement nécessaire d'organiser l'action dans une vision stratégique globale mais il convient également de déployer cette action de façon systématique, à grande échelle, assortie d'un plan de communication porté très fortement sans relâche tant au plan national que local, à la fois par les décideurs et par les différents protagonistes sur le long terme et intégrant la dimension du genre.

Suite... >>>

- L'intersectorialité commence par débattre des thématiques ensemble
- Une réunion de restitution des missions de chaque expert est organisée pour analyser, co-construire entre experts de l'Etat membre et du groupe de suivi du Projet
- Ici les experts de 10 missions présentent leurs principales conclusions après des rencontres sur les wilayas d'Alger, Blida, Constantine

LES EXPERTS SONT UNANIMES

L'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap à hauteur de 1% par l'employeur doit passer du texte à son application systématique sur tout le territoire via des campagnes de sensibilisation

LE DERNIER VOYAGE D'ÉTUDES A PERMIS À L'ÉQUIPE ALGÉRIENNE DE SUIVI DE CE PROJET DE JUMELAGE DE SE CONSACRER À UN AUTRE DES RÉSULTATS MAJEURS DE CE PROJET: LE VERSANT FORMATION

formation professionnelle, formation initiale, continue, cours d'emploi, formation à la carte, les outils du numérique, l'adaptation aux besoins du marché du travail, différents secteurs de la formation ont été explorés tant avec les 2 Centres nationaux de formation de formateurs de Birkhadem et de Constantine qu'avec le Centre national de formateurs pour personnes handicapées physiques de Khemisti, l'INSFP, les centres de formation professionnelle et les cadres du MFEP, les fédérations et les associations, les cadres ministériels, les DASS, les établissements et structures accueillants des enfants et adultes en situation de handicap...

Un constat s'impose: si la formation doit être largement renforcée, si le dispositif de **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE** a démontré largement l'urgence à s'engager au bénéfice des professionnels du médico social très motivés pour l'expérimenter, aujourd'hui les secteurs de la formation manquent fortement d'accessibilité par manque de lisibilité et d'un effet filière.

Citons **les recommandations d'unification des formations destinées à tous les professionnels du médico-social** dont aujourd'hui seuls les professionnels exerçant dans des établissements étatiques pour enfants disposent d'un diplôme d'Etat ; **la VAE devrait permettre de lisser ces différences de statut, une expérimentation a prouvé qu'elle suscitait un profond engouement et de fortes attentes, notamment parmi le personnel exerçant dans le monde associatif et les nombreux « faisant fonction ».**

Citons ***les métiers à créer*** : la profession **d'ERGONOME**, de **DIRECTEURS** d'établissements et services, de CONSEILLERS en insertion professionnelle, en emploi protégé.

Citons ***les formidables ressources que représentent les Centres nationaux de formation de formateurs*** qui se sont impliqués dès le début du projet de jumelage, permettant à plus de 10 personnes de suivre chaque cycle de formation proposé sur les 18 mois du projet.

Citons les effets attendus de ces formations sur l'engagement de la régularisation des structures à gestion associative afin de leur permettre de s'engager dans la désinstitutionnalisation.

Citons les effets très attendus des formations au métier de directeurs d'établissements et services sur les effets qualitativement bien traitants d'une capacité à organiser, structurer, évaluer, construire avec des professionnels des structures qu'ils manageront des projets d'établissement basés sur les projets individuels des personnes accompagnées et non plus « prises en charge afin que ces personnes aient la garantie d'être entendues dans leurs compétences, leurs besoins de compensation et leur parcours singulier de vie.

Citons ***les avancées concrètes du groupe de suivi du projet*** qui, de lui-même, un an après l'engagement du Projet de jumelage, a identifié que les termes de référence de certains livrables pouvaient s'avérer contraires à la **CIF** (*Classification internationale du Fonctionnement*), comme par exemple des demandes de formation filières pour des personnes en situation de handicap : les recommandations des experts ont largement intégré la CIF dans leurs préconisations organisationnelles **des formations qui ne sauraient être « spécifiques » aux personnes vivant avec un handicap, mais basées sur leurs compétences.**

Nous avons eu, à ce propos, l'exemple d'une PSH au centre de formation de Khemisti qui souhaitait devenir jardinier. Personne n'y croyait, sauf la PSH elle-même. Son désir, l'écoute qu'il a pu avoir, la créativité et l'inventivité de ses accompagnateurs ont pu faire en sorte que son projet se réalise en dehors de tout investissement global du centre de formation. L'équipement de ce jardinier a été créé en fonction du projet propre de la personne.

Suite... >>>

Lorsque le projet s'est engagé, il nous était raconté une vision filière des formations réservées aux handicapés.

« les brosses autrefois réalisées par des aveugles» ... « les postes de standardistes qui leur étaient réservés »...

nous ont été systématiquement présentés à titre d'exemple.
Aujourd'hui, 2 ans plus tard, il y a une inversion dans la démarche :

- la Personne en Situation de Handicap ne détermine plus ses possibilités de formation en fonction des représentations liées à son handicap ou des places de formation dans les centres, mais
- le parcours est déterminé en fonction des compétences et des potentiels de la Personne en Situation de Handicap

Ce Parcours, avec ses principaux points de risque de ruptures, a donné lieu à un séminaire intersectoriel aboutissant à une co-construction de recommandations des participants synthétisées sous forme de fiches techniques impliquant tous les secteurs. La Santé occupe un facteur clé et fondamental d'annonce du handicap puis de son accompagnement dans le quel elle devra se repositionner pour profiter de l'intersectorialité .

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE, TOUT COMME LE MINISTÈRE DU TRAVAIL , DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'EMPLOI, LE MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, LE MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME DEVRAIENT ÉGALEMENT LARGEMENT BENÉFICIER DES RECOMMANDATIONS DE CE PROJET ET DES PROPOSITIONS DE SUITES DONNÉES DANS LA MESURE OÙ CELLES-CI RECOUPENT PLUSIEURS DES AXES DE TRAVAIL DU PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION EN SANTÉ MENTALE 2017- 2020

Ce sont tous ces éléments que le Projet a commencé à transmettre aux acteurs du monde associatif puisque c'est lui qui participe au quotidien à l'accompagnement des personnes adultes qui vivent avec un handicap. De nombreuses rencontres et formations ont été ainsi proposées pour les accompagner à l'appropriation des réglementations afin de renforcer leur représentativité dans le paysage politique et leurs compétences propres dans la mise aux normes de la gestion des structures et services qui leur sont confiés.

A terme, des associations renforcées dans leurs compétences pour accompagner les personnes dans leur parcours vers une société inclusive qui contribuera à la désinstitutionnalisation prônée par le Comité international des Droits des Personnes handicapées.

Aujourd'hui, les formateurs de formateurs, les membres du groupe projet, les personnes sensibilisées à la CIF identifient progressivement d'eux-mêmes les contradictions que porte aujourd'hui en elle la LOI de 2002 sur le handicap, celle-là même que le Comité ONU de surveillance des Droits des personnes handicapées à Genève a recommandé en août 2018 à l'Algérie de revisiter

À LA FIN DE CE PROJET: UNE EXPÉRIMENTATION DÉBUTE. COMMENT CONTINUER À L'ACCOMPAGNER?

- l'emploi accompagné est un dispositif qui peut être impulsé en Algérie

- une expérimentation concrète a été engagée:

  - la convention DASS-entreprise attend sa signature pour procéder à la première embauche
  - une fédération dont le statut l'autorise à être support d'expériences pilotes en matière de handicap est volontaire pour héberger une expérimentation pilote d'un service préfigurateur qui testerait le dispositif emploi accompagné en Algérie

EN GUISE DE CONCLUSION, DONNONS LA PAROLE AU CHEF DE PROJET ALGÉRIEN DANS CE PROJET DE JUMELAGE EUROPÉEN FRANCE ALGÉRIE

La question de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap doit se faire dans l'intersectorialité, dans un cadre global

«.. nous avons décidé de créer un organe national chargé de la promotion et de l'insertion des personnes en situation de handicap. La création de cette instance, qui fait aussi office de fonds, devrait être inscrite dans la Loi de finances 2020... mais c'est surtout la loi de 2002 qui nécessite un amendement en profondeur.. cette loi algérienne ne répond pas au principe de pleine jouissance des droits humains fondamentaux par les personnes handicapées et leur participation à la vie politique,économique, sociale et culturelle... ».

POUR LE CHEF DE PROJET ALGÉRIEN
DE CE JUMELAGE EUROPÉEN ALGÉRIE-FRANCE

« ..au terme de ce projet de jumelage, nous connaissons aujourd'hui la nature de nos faiblesses et les actions à mener pour y remédier. Ces faiblesses sont d'ordre juridique et organisationnel, associées à un manque de compétences dans certains domaines ... il serait judicieux que ce premier jumelage institutionnel en faveur du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme soit approfondi dans le cadre d'un nouveau projet avec l'Union européenne.. » car, dit-il, « .. nous avons encore besoin d'une certaine expertise.. ».

Parce que le plus gros obstacle à l'employabilité vient des préjugés, des fausses rumeurs, des a priori, il faut sortir de l'informel,professionnaliser, former, informer, communi¬quer en changeant de cadre, changeant de paradigme pour embrasser celui de l'intersectoriel Institutions, associations, secteurs, enseignement, université, chercheurs, employeurs, monde culturel, .. chacun est concerné

IL DÉPEND DE CHACUN QUE L'AMBITION DU PAYS À UNE POLITIQUE INTERSECTORIELLE INCLUSIVE DEVIENNE RÉALITÉ

GOUVERNANCE ET GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Le jumelage « Gouvernance et gestion intégrée des ressources en eau » s'inscrit dans la troisième phase du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie - Union européenne (P3A). Il a démarré en Février 2017 et s'est clôturé le 11 Février 2019.

LES ACTEURS

L'AGIRE et les Agences de Bassins Hydrographiques,
L'AGIRE est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par le décret exécutif 11-262 du 30 juillet 2011 sous la tutelle du Ministère des Ressources en Eau.
Les cinq Agences de Bassins Hydrographiques (ABH) algériennes sont intégrées à l'AGIRE qui coordonne leurs rôles, missions et plans d'actions.

Les missions clés de ces acteurs :

A l'échelle nationale, l'AGIRE s'est vue confier plusieurs missions dont :

- Réaliser toutes enquêtes, études et recherches liées au développement de la gestion intégrée des ressources en eau
- Développer et coordonner les systèmes de gestion intégrée de l'information sur l'eau à l'échelle nationale
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'actualisation à moyen et long terme des plans de développement sectoriel à l'échelle nationale
- Contribuer à la gestion des actions d'incitation à l'économie de l'eau et à la préservation de la qualité des ressources en eau (tant aux aspects techniques qu'à la sensibilisation)

A l'échelle régionale, les ABH ont pour missions de :

- Gérer le système d'information à l'échelle des bassins hydrographiques à travers l'établissement et l'actualisation des bases de données et des outils d'information géographique
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'actualisation des plans à moyen et long terme de développement sectoriel à l'échelle des bassins hydrographiques
- Collecter les redevances instituées par la législation et la réglementation en vigueur
- Contribuer à la gestion des actions d'incitation à l'économie de l'eau et à la préservation de la qualité des ressources en eau, dont la sensibilisation mais également des actions comme des investissements

Les opérateurs européens impliqués dans ce jumelage

Trois opérateurs publics belges ont été associés à la mise en œuvre de ce jumelage :

- La Société Wallonne des Eaux, SWDE; A pour missions d'exploiter la ressource de manière raisonnée et de la protéger de manière durable afin d'assurer la distribution d'eau potable.
- La Société Publique de Gestion de l'Eau, SPGE; chargée de l'assainissement des eaux urbaines résiduaires, de la protection des ressources en eau et des eaux de baignade, de l'analyse économique et du financement des investissements afférant à ses missions.
- Le Service Public de Wallonie – Direction générale de l'Agriculture des Ressources Naturelles et de l'Environnement SPW; Gère le patrimoine naturel, rural et agricole, y compris l'ensemble des aspects règlementaires liés à la politique de l'eau et à sa protection.

Suite... >>>

Gestion opérationnelle du jumelage

Le jumelage est co-piloté par deux chefs de projet et par deux Conseillers Résidents du Jumelage, qui ont suivi les missions d'expertise et le rapportage.

DONNÉES CLÉS DU JUMELAGE

- Budget : 1.000.000 €
- Durée : 2 ans
- Période : 12 février 2017 au 11 février 2019

Expertise européenne mobilisée :

- 360 hommes / jours
- 24 experts
- 72 missions

Voyage d'études :

- 6 voyages d'étude en Belgique et en France
- 25 experts algériens invités

Les enjeux du jumelage

Le jumelage avait pour objectifs, au travers des missions d'expertises et d'échanges, de renforcer l'AGIRE et les ABH dans leurs missions spécifiques et de mettre en pratique des approches novatrices en termes de gestion qualitative et quantitative de la ressource.

Trois axes d'intervention

L'expertise (360 h/j) et les six voyages d'études ont été associés à trois axes d'intervention :

1. Renforcement des capacités managériales et organisationnelles pour le suivi et la coordination de la politique de l'eau,
2. Amélioration de la gestion opérationnelle, de la planification et du pilotage dans le secteur de l´eau au niveau local, régional et national,
3. Consolidation du système d'information de l'AGIRE et des ABH.

Les voyages d'étude en Belgique et en France

Six voyages d'études ont été organisés. Ils ont mobilisé nombre d'experts belges et français afin de partager et d'enrichir l'expertise des partenaires.

Protection de la ressource, visites de captages, outils de communication, classes d'eau, exploitations agricoles, laboratoire d'analyses des eaux, stations d'épuration, outils informatiques et cartographiques, organes de concertation, Comités de Bassins, techniques d'infiltration des eaux… ont illustré les savoir-faire et compétences partagés.

Les principaux résultats et acquis

Axe 1

En matière de renforcement des capacités managériales, une expertise de 140 h/j a été mobilisée.

- Conception de la stratégie de communication et de sensibilisation de l'AGIRE
- Production du Guide de la communication
- Formation des cadres de l'AGIRE et des ABH aux techniques de communication
- Formation des enquêteurs aux techniques de communication externes
- Contribution au développement des nouveaux média de communication
- Développement de l'approche et des concepts liés à l'analyse économique du secteur de l'eau
- Contribution à l'élaboration des indicateurs et tableau de bord de suivi d'un plan d'action

Axe 2

En matière de gestion opérationnelle, de planification et de pilotage, une expertise de 166 h/j a été mobilisée.

- Présentation du concept et de la méthodologie d'élaboration des contrats de nappes et de captage,
- Elaboration d'un contrat de nappe pilote à Adrar dans la perspective de la préservation des foggaras,
- Elaboration d'un contrat de captage à Hamiz (Alger) en relation avec la préservation qualitative et quantitative des captages destinés à l'eau potable,
- Structuration du volet organisationnel et institutionnel de coordination et d'évaluation des contrats de nappe et de captage,
- Encadrement des contrats de nappe et de captage par un projet de circulaire administrative.

L'expertise a permis de mettre en place un projet pilote d'installation de compteurs et de transmission des données à distance. Dix opérateurs industriels majeurs se sont inscrits dans le projet opérationnel depuis janvier 2019.

- Structuration du processus de planification participative de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au sein des Comités de Bassins,
- Etablissement du guide méthodologique introduisant des concepts issus de la législation de l'UE,
- Enrichissement des travaux des Comités de Bassins et de leurs commissions thématiques.

Axe 3

En matière de consolidation du système d'information, une expertise de 54 h/j a été mobilisée.

- Etablissement d'un modèle conceptuel de données relatives à l'évaluation du Service public de l'eau potable,
- Réalisation des supports cartographiques destinés des contrats de nappe et de captage,
- Etablissement de la procédure de développement du Système d'information géographique au sein du schéma directeur informatique de l'AGIRE.

Perspectives et durabilité

Les activités du jumelage et la dynamique initiée ont permis de conforter l'AGIRE et les ABH dans leurs missions décrétales.
De nouveaux concepts, outils et méthodes de gestion ont été développés et permettent à l'AGIRE et aux ABH de se positionner stratégiquement dans :

- La préservation qualitative et quantitative des ressources en eau souterraines et des écosystèmes associés comme les foggaras,
- L'optimisation de la connaissance des usages des ressources en eau,
- Une communication environnementale professionnelle et ciblée,
- La dynamisation des Comités de Bassins,
- La gestion transversale des données liées à l'eau, à leur validation et à leur diffusion.

CLÔTURE DU JUMELAGE DQC AUPRÈS DU MINISTÈRE DU COMMERCE : BILAN ET PERSPECTIVES

Par M. Roland LAVAL, Conseiller-Résident du Jumelage

Au-delà du bilan normatif fondé sur l'atteinte des objectifs, le suivi des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et de la réalisation des livrables, l'examen des perspectives à court et moyen terme reste un exercice autant délicat que nécessaire. En se détachant progressivement du quantitatif pour s'approcher au plus près du qualitatif, notre réflexion tentera d'appréhender les forces de pérennisation des acquis du jumelage, dans un environnement économique et institutionnel particulier.

Lancée le 24 janvier 2017 auprès de la Direction de la Qualité et de la Consommation (DQC), la mise en œuvre du projet de jumelage portant sur « L'appui institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'information du consommateur », a pris fin le 23 avril 2019.

Décortiquer l'intitulé du projet de jumelage permet, d'une part, d'en situer les centres d'intérêt (les institutions et non les individus per se) et, d'autre part, d'appréhender l'environnement économique particulier dans lequel les évolutions ou modernisations découlant du projet devraient se greffer.

Le succès de la politique de protection et d'information du consommateur repose sur l'action conjuguée de multiples acteurs que seul le décloisonnement des services et départements ministériels peut rendre plus efficace. Par ailleurs, l'Algérie, à la recherche des nouveaux leviers de croissance, s'ouvre progressivement à l'économie de marché laquelle ne peut se développer harmonieusement sans assurer, en contrepartie, le renforcement de la protection et l'information du consommateur.

Quelques données-clés

Du point de vue normatif, le projet de jumelage est caractérisé par les indicateurs clés suivants, signe de son succès quantitatif :

Résumé du Jumelage :

Taux de consommation des H/J au 23/04/2019 :	99,30%	des 431,5 H/J, base actualisée (93,76 % si les 428,5 H/J consommés sont rapportés aux 457 H/J du stock mis à disposition au lancement du projet , en janvier 2017)
nombre de missions :	142	dont 28 missions conjointes
nombre de rapports de mission :	70	
taux de consommation budgétaire :	98,40%	de 1,2 millions d'euros (1 180 669 €)
taux moyen d'avancement des IOV (indicateurs objectivement vérifiables) :	83%	
taux moyen de réalisation des IOV :	53%	ce taux reflétant la marge de progression du côté du pays bénéficiaire, pour transformer les résultats de jumelage en réalisations autogérées par le Pays bénéficiaire
taux d'atteinte des livrables :	71%	(25 sur 35 livrables), sachant que 8 livrables sont partiellement aboutis (23%) et 2 (6%) n'ont pu être commencés
évaluation de la dimension « genre » :	1661 femmes (55%) et 1369 hommes (45%)	sur 3030 participants alg ériens
nombre de visites d'étude à l'étranger :	5	
nombre de formations dispensées :,	13	dispensées à 391 femmes (57%) et 301 hommes (43%) sur 692 auditeurs
nombre d'ateliers décentralisés hors Alger :	4	(Blida, Tlemcen, Setif, Ghardaia)
nombre d'activités dédiées aux jeunes et/ou étudiants :	8	dont ESSAIA, ENSJSI, Université de Ghardaia et ENSA El Harrach . Auditoire quasi équilibré en termes de genre (266 femmes (49,81%) et 268 hommes (50,19%) sur 534 participants algériens)

Suite... >>>

Les treize formations dispensées

Réf.	Intitulé	Lieu
01	Best Practice: Management training related to information use for planning and leading services / Acquisition des bonnes pratiques en matière de recours aux informations par les managers, dans leurs tâches d'organisation et d'orientation de leurs unités	Centre d'information de la Protection civile
02	Best Practice: Collecting, managing and using Information at the operational level / Acquisition des bonnes pratiques en matière de collecte, gestion et utilisation des informations au niveau du travail quotidien	Siège du CNRC - Centre national du registre du commerce.
03-04-05	"Optimum use of information in consumer protection / Utilisation optimale d'informations dans le domaine de la protection des consommateurs"	Siège du CNRC - Centre national du registre du commerce.
06	Training for economic operators: "The place of businesses and their organizations in consumer information" / Formation dédiée aux opérateurs économiques : « La place des entreprises et de leurs organisations dans l'information du consommateur »	CCI Mezghena Alger
07	Best Practise in: Measuring outcomes and effectiveness / Acquisition des bonnes pratiques en matière de mesures de la performance	Centre d'information de la Protection civile
08	Training of Trainers / Formation de formateurs	1er et 2ème groupes : CCI Mezghena Alger 3ème groupe : IFEP – Institut de Formation et de l'Enseignement Professionnels de Birkhadem
09	Best Practise in: General communication skills for civil servants / Formation des fonctionnaires à la communication	Centre d'information de la Protection civile
10	Round tables for on a priority theme relating to consumption - OSP / Table ronde sur un thème prioritaire en lien avec un sujet de consommation : PSO	SAFEX
11	Media Training / Formation dédiée aux médias	1er volet : Ministère du commerce 2nd volet : Siège du CNRC - Centre national du registre du commerce.
12	In-depth training on consumer data collection methods / Formation approfondie méthodes de collecte des données auprès des consommateurs	Centre d'information de la Protection civile
13	◊ Training on ARD (Alternative Dispute Resolution) / Formation sur le REL (Réglement extrajudiciaire des litiges)	Siège du CNRC - Centre national du registre du commerce

Ces résultats ouvrent la voie à un vaste chantier de consolidation voire d'appropriation des recommandations de la part du ministère du Commerce et par les parties prenantes.

Quel après jumelage donc ?

Le double examen des interventions diplomatiques et de celles des experts du jumelage lors du séminaire de clôture du 19 mars 2019 permet au jumelage de se projeter dans l'après-jumelage.

L'intervention du représentant de la Délégation européenne le 19 mars 2019 a rappelé que l'axe de déploiement du jumelage passait par trois relais (le développement du Plan stratégique opérationnel (PSO), la création du centre d'appel et l'activation du Conseil National de Protection des Consommateurs et consommatrices (CNPC), qui n'ont pu se concrétiser mais que nonobstant des bases solides de progression avaient été créées :

Ce sont donc ces bases de progression qui distinguent le mieux ce projet de jumelage.

Au terme de ce jumelage, se pose désormais la question de la pérennité des actions menées et enseignements dispensés et surtout le devenir, d'une part, de celles et ceux qui sont largement développés sous l'angle technique mais restent à rendre opérationnels et, d'autre part, des actions et enseignements devant être approfondis. Un essai de typologie est proposé ci-après :

Dans le premier groupe des projets largement avancés, l'on peut citer sans ordre de priorité,

- La coordination approfondie entre administrations pour la collecte des données, par exemple celle des accidents domestiques
- La collecte des attentes et requêtes des consommateurs, à travers le baromètre des requêtes
- Le cours sur la protection du consommateur pour jeunes apprentis et techniciens
- L'effectivité du droit de rétractation
- L'Algérie et l'aide ou le conseil multilatéral onusien

Dans le second groupe des projets devant être approfondis, l'on pourrait relever

Suite... >>>

- Le Partenariat pour la protection du consommateur - **PPC**
- Les études et recherches
- La conduite d'une véritable politique d'accueil des publics
- La réflexion autour des procédures de médiation et Règlements Extrajudiciaires des Litiges - REL
- Le genre et d'une manière générale, les politiques publiques spécifiques pour les personnes vulnérables
- L'accompagnement des opérateurs économiques vertueux, à l'instar de l'exemple britannique *« Business companion »* [1]

Quelles perspectives, pour conclure

Dans toute réforme des institutions, l'élément qualitatif ou humain est déterminant quand bien même il n'est que très rarement directement évoqué dans les contrats entre partenaires européen et du pourtour méditerranéen.

L'objectif en fin de compte, notamment dans un projet de jumelage, est de «changer la manière de faire, le *«mind set»* et quelle meilleure réforme institutionnelle et création de capacités que d'équiper les cadres intermédiaires pour qu'ils prennent confiance en eux, avancent dans les réformes qu'ils veulent entreprendre et enfin, puissent convaincre leur hiérarchie de leur faire confiance « et leur apporter le soutien pour qu'ils fassent quelque chose de concret au service de l'intérêt général ! Le jumelage a atteint cet objectif non contractuel. Probablement le plus complexe à quantifier !

Les changements de paradigme qu'impliquera le passage d'une économie de rente à une économie dont la croissance sera portée par les forces du marché (cf. Développement du produit national) ne sera pas le moindre défi à relever par les hommes et femmes en charge de la politique de consommation au sein du ministère du Commerce. De pilote, l'administration deviendra nécessairement une force d'impulsion et de régulation entre la demande (les consommateurs acteurs et leurs associations) et l'offre (les entreprises dites vertueuses).

Le projet de jumelage DQC - que les autorités britanniques ont porté en tant qu'Etat membre et que le P3A, a soutenu avec constance, de janvier 2017 à avril 2019 - ouvre la voie à un immense chantier de modernisation, de coordination et d'innovation en Algérie en matière de protection et d'information du consommateur. Ce vaste chantier devra être harmonisé avec le volet Contrôles et analyses de laboratoire, porté par le PASSEM (programme d'assistance technique de l'Union européenne) et le volet Concurrence saine et loyale entre opérateurs ; cette concurrence présentant le moins de distorsion provoquée par l'intervention de la puissance publique.

Ces règles de l'économie de marché et les changements liés à l'humain resteront à l'esprit des décideurs du pays hôte, au fur et à mesure que les réalisations du projet de jumelage s'ancreront dans la réalité de l'Algérie. En effet, les outils de modernisation et de rationalisation portés par l'Union européenne à travers l'Accord d'Association et plus prosaïquement par feu le projet de jumelage n'ont de sens que si le Pays bénéficiaire approfondit sa mue d'une économie dirigiste à une économie de marché, laquelle suppose une interaction permanente avec l'ensemble des forces vives de la nation.

Au-delà de toutes les considérations qui précèdent, il est urgent, selon nous, de lancer sans plus tarder, comme actions post-jumelage garantissant les acquis, en premier lieu sous l'angle stratégique, le **Partenariat pour le Protection du Consommateur (PPC)** permettant d'aboutir à un Plan stratégique opérationnel (PSO) constamment actualisé.

En second lieu, il nous semble d'autant plus aisé, avec les moyens financiers du P3A, de terminer le travail incombant au Pays bénéficiaire relatif au **baromètre des requêtes** 4 et aux **études et recherches**, que l'Union européenne y est disposé et les experts identifiés et facilement mobilisables.

Il y a bien sûr une constante auquel nos hôtes tiennent me semble-t-il, le renforcement de la communication.

---

[1] *Les idées exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur et ne sauraient représenter nécessairement celles du Programme d'Appui à l'Accord d'Association entre l'Union européenne et l'Algérie.*

[2] *ESSAIA (Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires), ENSJSI (Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information), Institut de langue anglaise et département de marketing de l'université de Ghardaia et ENSA El Harrach (Ecole nationale supérieure d'agronomie d'El Harrach)*

[3] *Business Companion c'est-à-dire littéralement Compagnon en Affaires. Business Companion est un:« outil commercial en ligne (www.businesscompanion.info), disponible pour aider les professionnels à se mettre en conformité avec les obligations de la protection des consommateurs.*

[4] *Libellé préféré par le Pays bénéficiaire, au lieu de « baromètre des réclamations » figurant dans le contrat de jumelage.*

Par : Medecin-colonel Sahraoui AMMARI
Chef de projet

JUMELAGE P3A PROTECTION CIVILE « MISSION ACCOMPLIE ! »

La Direction Générale de la protection civile a clôturé le 25 juin 2019 et au terme de 30 mois de mise en œuvre, le jumelage institutionnel dont elle a bénéficié dans le cadre du programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne avec un budget de 1.500.000 €, financé par l'Union européenne.

Ce jumelage dont le thème était « Renforcement des capacités des services de la protection civile Algérienne » avait réuni la Direction Générale de la protection civile, institution bénéficiaire et un consortium Franco-espagnol. La partie européenne était représentée respectivement par la Direction Générale de la sécurité Civile et de la Gestion de Crise française et la Direction générale de la Protection civile et des urgences Espagnole.

Réalisation de 100% des actions programmées
18 activités, 794 journées d'expertises, 148 experts européens mobilisés, 1439 officiers formés.
14 Exercices dont 2 interservices, 06 visites d'études, 85 rapports d'experts, 59 livrables

Fruit d'un travail collaboratif intense mené étroitement par les cadres de la Protection Civile ainsi que les experts français et espagnols, l'intégralité des livrables prévus ont étés produits et validés. Parmi les 59 livrables écrits, des études complètes pour la création de nouvelles structures, des guides et différents manuel sans omettre 85 rapports de mission rédigés par les experts états membres le tout constituant un véritable gisement de recommandations et d'axes d'amélioration stratégiques ou pratiques dans tous les domaines abordés.

Le jumelage vu par le bénéficiaire :

Pour la Protection civile, ce jumelage a apporté une multitude d'enseignements. D'une part, la conviction de devoir rechercher perpétuellement les modes de réponses les plus adapté à la réalité de l'évolution des risques connu ou nouveaux. D'autres

Suite... >>>

parts, ce partenariat a suscité pour l'institution, une double ambition. Se hisser au niveau des standards internationaux en intégrant les moyens et compétences requises, la seconde, approfondir les concepts abordés et s'approprier les techniques et outils les plus performants.

Outil complexe de prime abord, le jumelage s'est révélé parfaitement encadré, par la délégation de l'Union Européenne, et de manière plus directe, par les experts de l'Unité de gestion du programme P3A. Il s'appuie sur des procédures contractuelles balisées, des objectifs identifiés, livrables définis, ressources mobilisées et une évaluation régulière avec possibilité d'apporter des correctifs. Il permet également à l'équipe projet de se concentrer sur la partie mise en œuvre en confiant les parties administratives et financières à des entités spécialisées et indépendante.

Les apports concrets du jumelage par domaine ou résultats obligatoires

Les actions du jumelage ont été plus qu'une formation, ce fut une confrontation d'expériences et de modes opératoires en tenant compte des spécificités nationales. Il ya lieu de souligner que l'accent a été mis sur l'appropriation des méthodologies, l'élaboration propre des outils, guides et référentiels et sur la mise en situation au travers d'exercices pratiques sur table ou en simulateurs.

R1 : Actions réalisées dans le domaine de la prévention :

L'étude comparative des cadres législatifs et réglementaires Algérien et européen, a permis l'acquisition des outils et méthodes pour la refonte des textes relatifs au secteur. Des textes d'applications ont étés rédigé et des officiers sont formés pour le contrôle et l'approbation des études de danger. Dans le domaine des outils d'aide à la décision, le concept de retour d'expérience (RETEX) est introduit en tant qu'outil diagnostic pour l'amélioration des pratiques. L'effort a aussi été mis sur le développement de la cartographie numérique et la refonte de la base de données d'information géographique urbaine.

Des officiers dans les wilayas ont étés formés à la communication de crise et l'information préventive des populations. Des journalistes professionnels ont même étés associés afin de les imprégner des contraintes et réalités de la mission protection civile.

R2 : Actions réalisées dans le domaine de l'action opérationnelle.

Pour le centre National de Coordination (CENAC), un référentiel est livré avec l'ensemble des mesures, moyens et procédures à même de le mettre en capacité de devenir centre interministériel de gestion de crise. **Introduction du spéléo-secours et la plongée en surfaces non libres** : Des plongeurs qualifiés sont formés à ces nouvelles spécialités. Les sites d'entraînement sont recensés.

Deux exercices interservices sur le simulateur gestion de crise de l'Ecole Nationale de protection civile.

Un exercice de coordination a fait participer la Gendarmerie Nationale, la Sûreté Nationale, la santé et le SAMU autour de la problématique accident de circulation.

Un exercice gestion de crise pour des responsables de différents services de la wilaya de Bouira. L'objectif visé est d'encourager les mises en situation au profit des autorités locales.

R3 : Actions réalisées dans le domaine de la formation.

Refonte de l'ingénierie de formation vers un système centré sur les compétences et les mises en situation. En effet, des officiers ont acquis les méthodes de préparation et de mise en œuvre d'exercices et sont en **capacité de réaliser des scénarios d'exercices par spécialité et par niveaux d'engagement**, en réel ou en salle sur le simulateur de gestion de crise de l'Ecole nationale de la protection civile.

Un important effort est consenti pour la **formation de formateurs**, dans tous les domaines, tel que, Gestion opérationnelle et commandement, l'animation des simulateurs feux de forêts et gestion de crise;

Pour le **risque NRBC**, de conseillers techniques mise à niveau et ont défini la doctrine opérationnelle face à ces risques.
Formation de psychologues, pour encadrer leurs collègues sur les nouvelles approches de prise en charge psychologique des victimes et des intervenants. **Il ya lieu de souligner la Participation des Directeurs et médecins chefs des protections civiles des wilayas**, pour des sessions sur la gestion de crise, le rôle du psychologue et sur la logistique médicale.

Suite... >>>

R4 : Actions réalisées dans le domaine de la logistique.

Mise en place de la logistique médicale en situation de catastrophe. et définition des règles de gestion sécurisée des DASRI, déchets d'activités de soins à risque infectieux générés lors des interventions.

Intégration de procédures d'accueil des renforts internationaux compatibles avec le mécanisme européen de protection civile.

ETUDES POUR LA CREATION DE :

- **Structure de prospective** qui aura à améliorer les capacités d'évaluation et développer l'analyse stratégique.
- **Structure de normalisation** pour la mise aux normes des techniques d'intervention, ainsi que des mesures de sécurité et conjointement avec la direction de la logistique, normalisation des équipements et de la maintenance.
- **Deux centres nationaux de formation** spécialisée. En plongée et sauvetage en milieux périlleux.
- **Pharmacie centrale**, élaboration des règles d'organisation et protocoles de gestion d'une pharmacie centrale.
- **Un plan d'action pour la création de centre d'appel avec un numéro d'urgence unique type 112.**

Que ce soit en termes d'anticipation, prévention, gestion des catastrophes, ou mise en place d'outils d'aide à la décision, le jumelage a permis d'amorcer une dynamique sur tous les domaines. Cela va indéniablement renforcer l'action de la Protection Civile dans la réduction des vulnérabilités et dans la limitation de l'ampleur des catastrophes. Il convient désormais de s'inscrire dans la continuité afin d'entretenir et de maximiser les apports de ce jumelage et l'impact de ces changements.

Planter ou semer apporte de la joie tout autant que récolter ou cueillir.
la première est empreinte d'espérance, la seconde de fierté et de reconnaissance.

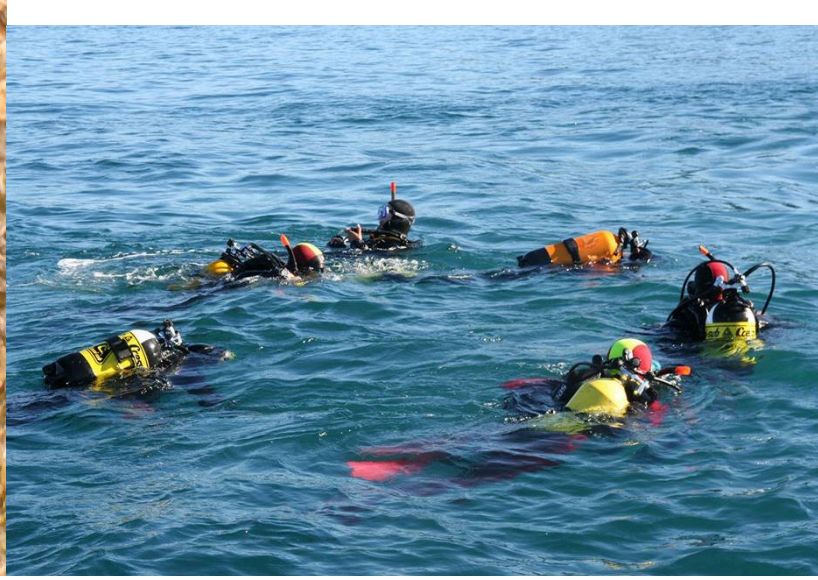

LANCEMENT DU JUMELAGE INSTITUTIONNEL DGSN ALGÉRIE / FRANCE – ESPAGNE

Dans le cadre du programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A), un nouveau Jumelage intitulé « Renforcement de l'Expertise Scientifique et Technique et mise en œuvre du Système de Management de la Qualité au sein de la Police Scientifique et Technique Algérienne» est lancé entre la Direction Générale de la Sûreté Nationale relevant du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire et un consortium Franco – Espagnol.

La cérémonie de lancement officiel de ce jumelage qu'a organisé la Direction Générale de la Sûreté Nationale en partenariat avec l'Unité de gestion du P3A et la délégation de l'Union européenne à Alger, a été présidée par Monsieur **Ali FERRAGUE**, Directeur de la Police Judiciaire, en présence du Ministre Conseiller auprès de la délégation de l'Union européenne , des Ambassadeurs de France et du Royaume d'Espagne, et des représentants de la DGSN et du Programme P3A. Etaient aussi présents les directeurs du Service Central de la Police Technique et Scientifique Française, du Commissariat Général de la Police Scientifique Espagnol et des cadres des administrations algériennes, françaises et espagnoles impliqués dans ce jumelage.

Financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de **1 300 000 ,00 EUR** et géré par l'Unité de Gestion du Programme P3A (UGP3A), ce jumelage participe au processus de renforcement des capacités et de modernisation de la Sûreté Nationale en matière de management de la qualité de la police scientifique Algérienne.

Il est mis en œuvre par la **Direction Générale de la Sûreté Nationale** et un consortium européen. Ce consortium est constitué du Service Central de la Police Technique et Scientifique de la Direction Générale de la Police Nationale Française, en qualité de partenaire senior et du Commissariat Général de la Police Scientifique de la Direction Générale de la Police Nationale Espagnole.

Au cours de ce jumelage d'une durée de 24 mois, quatre-vingt-douze (92) missions d'expertise seront concrétisées et quarante-trois (43) activités seront déployées pour atteindre les objectifs assignés à ce jumelage ; à savoir :

- le renforcement de l'expertise scientifique et technique et la mise en œuvre du système de management de la qualité au sein de la Police Scientifique Algérienne,
- l'amélioration de la gouvernance de l'Etat de droit par le renforcement des services de la Police Scientifique et Technique conformément aux normes et bonnes pratiques européennes.

Dans ce cadre, les experts européens mettront leur expérience au service des spécialistes de la Police Scientifique Algérienne à travers des missions d'assistance technique, d'audits, de stages d'immersion, des visites d'études, de séminaires de formation et de sensibilisation.

La mise en œuvre de ce jumelage permettra de rehausser le niveau d'expertise de la police scientifique et technique, à travers :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du Laboratoire Central de la Police Scientifique ;
- La mise à jour des compétences du personnel et du système du management de la qualité des Laboratoires de Police Scientifique ;
- L'obtention d'un statut prêt pour être accrédité pour un certain nombre de méthodes.

Ce séminaire de lancement constitue pour les organisateurs une opportunité, pour présenter aux parties prenantes, les objectifs et les résultats attendus de ce jumelage.

PASSEM
Programme d'Appui Spécifique
à la Surveillance et l'Encadrement du Marché

PASSEM AU MOMENT DES RÉSULTATS

Le Programme PASSEM vise le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la surveillance du marché et dans la protection du consommateur. Les activités sont organisées autour de 3 résultats visés, respectivement :

Résultat 1 : La vision stratégique du Ministère du Commerce intègre les bonnes pratiques des États membres de l'Union européenne dans le domaine de la surveillance du marché et cette vision se traduit par une révision du cadre juridique et organisationnel

Sur la base de l'état des lieux réalisé ont été proposées :

◊ Une **stratégie** et un **programme de surveillance du marché** ainsi qu'un plan stratégique opérationnel afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la surveillance du marché.

Suite à l'examen du cadre juridique et réglementaire de la surveillance du marché en Algérie en comparaison avec le cadre législative européen ont été fournis :

◊ Un tableau d'écarts en mettant en exergue les capacités administratives pour la mise en œuvre effective des normes juridiques
◊ Des propositions de priorisation du travail législatif et réglementaire à entreprendre
◊ Un rapport identifiant les mesures requises pour combler les écarts entre les deux législations

Résultat 2 : Les capacités des autorités de surveillance du marché et des laboratoires de contrôle sont renforcées sur le plan de la gestion, de la formation, des techniques d'investigation, de la sélection des équipements et de la mise en commun des ressources d'information.

Appui aux Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage Appui direct fournit par l'expert principal chef d'équipe PASSEM pour la mise en place du système de management Activité suivie de près par le Ministère.

Appui au Laboratoire National d'Essais pour la mise en place du système de management et la réception et mise en marche des équipements du LNE. Activité suivie par la DLEAQ.

Activités de formation continue :

◊ 60 formateurs de la DGCERF
◊ 120 agents de contrôle dont 30 possibles formateurs à la méthode HACC
◊ Personnels des 25 laboratoires du CACQE et de sa Direction Générale
◊ Le personnel du LNE

Formation des 60 formateurs de la DFCERF

Résultat 3 : Les acteurs Non Étatiques (organisations socio-professionnelles et associations de protection du consommateur) jouent leur rôle dans le dispositif de surveillance du marché.

Appui aux associations des consommateurs pour mieux assumer leur rôle, améliorer la relation avec les autorités et les media.

La restitution de l'activité a été faite avec le Secrétaire général et les présidents des associations à vocation nationale.

Appui aux organisations professionnelles à travers les CCI afin de renforcer leurs capacités et de sensibiliser les opérateurs économiques dans la cadre de processus adaptés et durables.

Lors de deux formations à Alger, 30 personnes des 15 CCI ont été formées. Le DG de la DGROA a ouvert les formations et il est intervenu à la fin pour mobiliser. La restitution de l'activité a été faite en présence du Secrétaire général.
Des recommandations ont été émises relativement aux services proposés par les chambres de commerce et d'industrie en direction des opérateurs économiques ainsi qu'aux modalités de diffusion des informations, notamment en relation avec les autorités de surveillance du marché et les consommateurs.

FORMATION GESTION CYCLE DE PROJET AU PROFIT DE L'ÉQUIPE UGP

Par : Laurent KUMMER – Guibert HAIRSON, Experts Gestion de Projets

Les personnels de l'Unité de Gestion du Programme P3A (UGP-P3A) ont bénéficié d'une formation dans le cadre d'une action ponctuelle.

Au menu : La gestion de projet et les nouvelles méthodes européennes.

Réalisée par le Collège d'Europe, partenaire de consortium dans le projet d'assistance technique soutenant l'UGP (avec SOFRECO, NIRAS et IBF), le plus ancien institut de formation et d'études postuniversitaires spécialisé dans les matières européennes, la formation délivrée à Alger a permis aux participants de parfaire leurs connaissances des instruments de financement de l'Union Européenne (UE) et de découvrir les nouvelles tendances en gestion de projet.

En constante évolution, la discipline a pris ces dernières années un tournant avec la révision de la gestion du cycle projet et l'arrivée de la méthode de gestion locale **OpenPM²**.

La gestion du cycle projet de la Commission Européenne décrit les interactions entre les divers acteurs (Bénéficiaires, Etats Membres, délégations de l'UE et unités de gestion) afin de mener des actions concrètes, à valeur ajoutée et fortes d'impact sur les principaux indicateurs de développement durable.

Dans le cadre de l'Accord d'Association entre l'UE et l'Algérie, cette gestion est matérialisée par de nombreux documents de référence (PRAG, Manuel de jumelage…) permettant aux administrations algériennes de bénéficier de financements via les outils du voisinage tels que jumelages, taiex, actions ponctuelles.

Avec une nouvelle version du **PRAG** en date du 2 août 2018, la formation a pu aborder les différences avec l'ancien manuel pratique. Cette nouvelle version fait à nouveau la part belle à l'outil dit du **Cadre Logique** qui sert à faire le lien entre les objectifs globaux de la Commission Européenne et des Nation Unies, les objectifs spécifiques des administrations algériennes et les activités financées par l'UE et les autres donneurs.

Petite dernière dans l'éventail des méthodologies de gestion locale de projets, OpenPM² a entièrement été conçue par la Commission Européenne pour gérer la mise en œuvre des projets au niveau local, élément qui complémente au mieux la gestion de cycle projet en faisant le lien entre la formulation du projet, son financement, sa mise en œuvre et son évaluation.

Moment privilégié d'échange, les membres de l'UGP ont profité de la présence des deux experts envoyés par le Collège pour réfléchir à des moyens de « mieux » faire encore, pour discuter et échanger dans un cadre constructif les différentes visions possibles de leur action, et pour proposer des solutions nouvelles sur la base des connaissances fraîchement acquises lors de la formation.

Nul doute que la réussite de la formation, portée par le professionnalisme et l'enthousiasme de l'équipe de l'UGP, aura de nombreuses retombées positives à la fois pour les bénéficiaires des actions mais aussi pour les relations avec l'Union Européenne et la coopération avec ses Etats Membres.

FORMATION AU SEIN DU CNES SUR L'ANALYSE DE L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES EN ALGÉRIE

Dans le contexte de ses prérogatives comme institution consultative de l'Etat, le Conseil National Economique et Social (CNES) a sollicité l'UGP P3A afin de renforcer ses capacités en matière d'évaluation de la durabilité dans les politiques publiques en Algérie, pour mieux garantir le développement durable de la nation dans toutes ses dimensions sociales, économiques, environnementales et de gouvernance. Ceci Intègre aussi les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) du Programme Horizon 2030 des Nations Unies pour lequel l'Algérie s'est aussi engagée au plan international.

Dans le cadre des actions ponctuelles du P3A, deux experts internationaux, MM. Jacques Prescott et Jean-Michel Sionneau ont été mobilisés afin d'animer une série continue d'ateliers de formation-action. Ces ateliers ont eu lieu entre avril et juin 2019 à l'intention d'une vingtaine de cadres du CNES.

Au cours de ces ateliers, les participants ont bénéficié d'une formation de base sur la genèse et l'évolution du concept et des principes fondamentaux du développement durable, les dispositions actuelles pour sa mise en œuvre en Algérie, l'Accord Climat de Paris et la problématique des changements climatiques, les conventions internationales et les réalisations de l'Algérie dans les domaines concernés, le Programme Horizon 2030 et les 17 ODD des Nations-Unies.

Les participants ont ensuite été initié à l'analyse de durabilité des politiques publiques et aux démarches méthodologiques qui doivent permettre de déterminer le degré de prise en compte des principes et des objectifs de développement durable dans les politiques, stratégies, programmes, plans et projets de développement.

Parmi les rares outils d'analyse disponibles à cette fin, la Grille d'Analyse de Développement Durable (acronyme GADD), élaborée par la Chaire en Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et recommandée par le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations-Unies, s'illustre comme l'un des plus appropriés. Cette grille d'analyse a donc été choisie comme outil principal pour cette formation.

المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي
CNES

Un autre volet de la formation a abordé les questions reliées à l'élaboration d'un Tableau de Bord de Développement Durable centré sur la description du profil de gouvernance du développement durable de l'Algérie et la documentation d'indicateurs ainsi qu'à la production de rapports sur la performance nationale en cette matière.

Au plan pédagogique, les journées de formation ont volontairement privilégié les questions-réponses avec les apprenants, des exercices à caractère appliqué, des mises en situation de groupes de travail avec animateur et rapporteur désignés, et la mise à disposition de documents à étudier entre les journées de formation.

Grâce au niveau remarquable d'implication et d'intérêt manifesté par les participants tout au long de cette mission, le CNES est dorénavant encore mieux spécialisé pour jouer un rôle de conseiller auprès du Gouvernement en matière de développement durable.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT (DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME) ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DE « L'APPROCHE FONDÉE SUR LES RISQUES »

L'action ponctuelle qui s'est déroulée à Alger d'avril à juin 2019 au profit de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) se plaçait dans la perspective de la prochaine évaluation par le GAFI (et son organisme régional, le GAFIMOAN ou GAFI – Moyen-Orient et Afrique du Nord) du dispositif algérien de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme (LBC/FT) prévue à l'horizon 2022. Son objectif était double :

- **Consolider** le dispositif actuel algérien en émettant des recommandations et suggestions sur les plans législatif et réglementaire, institutionnel, technique et opérationnel afin d'améliorer sa conformité technique et son efficacité notamment sous le prisme des dernières normes internationales[1]. Le tout s'est fait sur la base d'une analyse objective, détaillée et critique (comme cela avait été expressément demandé) des lois et règlements en vigueur ainsi que des autres outils existants. Un **rapport d'analyse critique** portant sur suggestions à apporter au système existant a donc été rédigé et remis aux bénéficiaires.

- **Sensibiliser** non seulement les professions assujetties aux obligations relatives à la « déclaration de soupçon » mais encore l'ensemble de tous les acteurs[2] concernés par la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme (LBC/FT) et par la lutte contre la corruption (LCC) à la nécessité de mettre en œuvre, chacun en ce qui les concerne et en particulier au niveau de chaque secteur professionnel une politique LBC/FT et LCC appliquant les principes de « l'approche fondée sur les risques ».

L'action de sensibilisation s'est faite par la **rédaction d'un guide pratique** réalisé à leur intention et **sa présentation** lors d'un **atelier de restitution** qui a eu lieu à Alger le 12 juin 2019, présidé par l'ONPLC (Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption) au cours duquel des échanges et débats fructueux ont vu le jour.

Le dispositif LBC/FT-LCC algérien est consacré par de nombreux textes (lois, règlements, lignes directrices de la Banque d'Algérie et de la CTRF, articles du Code Pénal, articles du Code de Procédure Pénale) dont principalement, en matière de LBC/FT, la loi n° 05-01 du 6 février 2005 et en matière de LCC, la loi n° 06-01 du 20 février 2006.

La mise en œuvre des principes de l'approche fondée sur les risques en matière de lutte anti-blanchiment et de corruption (la corruption et tous les délits qui lui sont connexes sont considérés comme étant des infractions sous-jacentes au délit de blanchiment) devrait permettre une meilleure allocation de toutes les ressources mais aussi de préparer les grands chantiers à venir en matière de LCB/FT et de LCC en particulier dans la perspective de l'élaboration future d'une **« Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme »** qui devra être préparée lors d'une autre chantier tout aussi essentiel et tout aussi primordial à savoir celui relatif à **« l'Evaluation Nationale des Risques LBC/FT-LCC »** et ce, en application précisément des principes de l'approche fondée sur les risques et sur les standards internationaux.

---

[1] *40 recommandations du GAFI, version de 2012 revue en 2018.*

[2] *A savoir : les représentant des assujettis à la déclaration de soupçon (les institutions financières et les entreprises et professions non-financières désignées) et les représentants de toutes leurs autorités de tutelle, de contrôle et de supervision ainsi que les représentants des institutions répressives, des autorités judiciaires et de toutes les autres administrations concernées y compris la CTRF (Cellule de Traitement du Renseignement Financier), l'OCRC (Office Central de Répression de la Corruption) …*

STRUCTURATION DE LABELS QUALITÉ DANS L'ARTISANAT DE TYPE MARQUE COLLECTIVE

Une continuité assumée entre le jumelage artisanat de 2011 et 2012, la création d'un cluster innovation avec la dinanderie de Constantine en 2014 et l'action ponctuelle 2018/2019 sur la structuration de labels qualité dans l'artisanat de type marque collective

Dès le jumelage artisanat de 2011/2012, la question de l'amélioration de la qualité des produits de l'artisanat a été posée dans l'ensemble des spécialités de métiers d'art et l'exemple de la dinanderie de Constantine avait été choisi comme activité test pour engager une démarche qualité conduisant à la création de label.

Des dinandiers en pleine action à Constantine

Lors du jumelage, le travail avec les dinandiers de Constantine avait abouti à l'idée que les artisans devaient s'orienter vers la création d'une nouvelle ligne de produits design pour moderniser leurs production tout en gardant des éléments clés de différenciation qui caractérisent l'artisanat algérien. La Direction de l'Artisanat du MTA a donc engagé un projet qui a abouti à la création du cluster innovation pour la dinanderie de Constantine en 2014.

Il ne restait plus pour finaliser ces premiers travaux qu'à engager une action ponctuelle pour « l'élaboration de procédures de mise en œuvre des labels de qualité pour les produits de l'artisanat en tant que marque collective » de manière à étendre la possibilité à tous les artisanats traditionnels de s'engager dans la voie de la qualité en créant non seulement un label national mais également des marques collectives par spécialité et région.

L'action ponctuelle a débuté en juillet 2018 et s'est achevée au premier semestre 2019 avec des résultats conformes aux objectifs qui avaient été déterminés par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et qui portaient sur l'ensemble des documents permettant d'implanter des labels qualité de l'artisanat. Le principal travail concernait l'élaboration de toute la procédure conduisant à la création d'un label qualité de l'artisanat et à sa mise en œuvre concrète chez les artisans qui en feront la demande.

Deux experts spécialisés dans l'artisanat et dans la démarche qualité et les labels, Jean-François Astoury et Michel Bricler, ont été missionnés pour effectuer les différentes activités demandées qui peuvent se résumer ainsi :

- Reprendre l'ensemble des textes réglementaires portant sur l'artisanat et les questions de qualité et label dans ce secteur pour en déterminer les insuffisances. Proposer un cadre juridique rénové et opérationnel permettant la mise en œuvre des labels qualité artisanat dans les régions et les entreprises ;
- Etablir la procédure complète de créa-

Suite... >>>

tion et de mise en œuvre de labels qualité de l'artisanat de manière à pouvoir la déployer dans toutes les régions qui en feront la demande pour telle ou telle spécialité d'artisanat qui les concerne ;
- Etablir pour le label national « Artisanat d'Algérie » ainsi que pour deux spécialités tests, les référentiels de critères et de mesure définissant les exigences qualité devant être respectées pour prétendre obtenir le label demandé par les artisans ;
- Formaliser les documents de cahier des charges et de règlements d'usage que devront respecter les artisans qui obtiendront le label national qualité « Artisanat d'Algérie » et celui de leur spécialité d'artisanat.

La première phase de l'action ponctuelle s'est déroulée en septembre 2018 et a consisté en particulier à travailler sur l'analyse du cadre réglementaire actuel de l'artisanat pour en dégager les insuffisances bloquant la création et la mise en œuvre de labels. Un benchmark a été réalisé avec des pays d'Europe et de la région qui mettent en place des labels qualité dans l'artisanat. De cette recherche comparative ont pu émerger les lignes directrices d'une amélioration du cadre réglementaire sur les labels en Algérie pour arriver à une proposition de révision des décrets actuels.

La deuxième phase de l'action ponctuelle a consisté d'abord à la consolidation du schéma général de fonctionnement des futurs labels esquissé dans la première partie. Les acteurs devant intervenir dans le processus de création et de mise en œuvre des labels qualité de l'artisanat ont été identifiés et une validation par des cadres du MTA a été réalisée au fur et à mesure de l'avancée de la structuration des documents.

A partir de cette consolidation du schéma général de fonctionnement des futurs labels, la procédure détaillée de création et de mise en œuvre des labels a été élaborée avec de nombreux allers retours avec les cadres du MTA pour des validations rapprochées de manière à ne pas avoir à refaire des pans entiers du travail. Il faut dire que la présence aux cotés des deux experts, du cadre du MTA chargé de suivre le projet a été un atout extraordinaire dans la réussite de la mission.

Toujours au cours de cette deuxième phase, deux missions sur le terrain ont été organisées pour les experts portant sur deux spécialités d'artisanat, la dinanderie de Constantine et la poterie modelée de Bider dans la région de Tlemcen. Le choix de ces deux spécialités a été fait au cours de la première mission de juillet 2018 par les cadres du MTA après échange avec les experts. Ces choix ont été réalisés pour les raisons principales suivantes :

Poterie de Bider

- Il prend en compte deux spécialités en bout de chaine de développement
- D'un côté la dinanderie de Constantine qui est une activité déjà bien structurée avec un poids économique important dans sa région
- De l'autre coté la poterie modelée de Bider qui elle, représente une petite activité de subsistance pour les artisanes qui la pratiquent.
- Cela a permis de tester l'élaboration de deux cahiers des charges dans des situations extrêmes
- Le choix de la dinanderie de Constantine s'est également porté sur cette spécialité car elle avait été pionnière dans ce domaine des labels qualité lors du jumelage artisanat de 2011 à 2012.

Lors de ces deux missions sur le terrain réalisées en novembre 2018 par les experts, les objectifs principaux étaient les suivants : élaborer et valider le processus de réalisation du métier de dinandier et de poterie modelée avec les artisans puis décrire les critères qualité et les moyens de mesurer leur application chez les artisans.

La réussite de ces deux missions sur le terrain s'est appuyée d'une part sur la préparation du programme d'intervention par les experts et d'autre part sur le relais assuré sur place par les Chambres d'Artisanat et de Métier qui ont fait le choix des visites d'entreprises artisanales et celui d'inviter un groupe d'artisans (sanes) pour élaborer puis valider les critères qualité et les moyens de mesure. Dans les deux cas la participation des artisanes et artisans a été d'un très bon niveau. Ainsi à Constantine les deux sites principaux d'artisanat de dinanderie ont été visités ainsi que des entreprises individuelles réparties dans la ville. Une vingtaine d'artisans dinandier et de sous-traitant en traitement de surface ont participé aux ateliers d'élaboration des référentiels qualité comprenant critères et éléments de mesure. A Bider, 6 entreprises artisanales et des artisanes indépendantes ont été visitées et les réunions d'élaboration du Référentiel qualité avec les critères et les éléments de mesure ont rassemblé une trentaine de professionnelles de la poterie modelée.

Le résultat de ces deux activités de terrain sur les lieux de fabrication artisanale sont les deux Référentiels qualité pour la dinanderie de Constantine et la poterie modelée de Bider élaborés avec les artisans (sanes) et des cadres de la Chambre d'Artisanat et de Métiers et de la Direction du Tourisme et de l'Artisanat. Ces deux référentiels qualité se composent d'une part des critères

Suite... >>>

récurrents à toutes les spécialités de l'artisanat traditionnel dont une partie constitue le moyen de vérification du futur label national « Artisanat d'Algérie » et de critères spécifique à la dinanderie et à la poterie modelée. En face de chaque critère qualité figurent des moyens objectifs de mesurer si celui-ci est respecté ou non par l'artisan…

Les principaux résultats obtenus sont en phase avec les objectifs du projet et en particulier la procédure générale de labellisation des artisans a été développée et validée progressivement. Elle comporte l'ensemble du cheminement qui va de la demande de création d'un label qui doit être soumise au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat pour approbation en passant par l'élaboration du cahier des charges en fonction de la spécialité d'artisanat sous la responsabilité de l'Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel (ANART), puis la mission de gestion de mise en œuvre et d'attribution des labels par l'ANART pour le label national « Artisanat d'Algérie » et par les Chambres d'Artisanat et de Métiers (CMA) pour les labels « Produit/Région » spécialisés par métier.

Le système de vérification de la conformité des entreprises artisanales aux critères du référentiel des labels artisanat a été confié aux inspecteurs des Directions du Tourisme et de l'Artisanat (DTA) implantées dans les wilayas dont la fonction est de veiller au bon fonctionnement et à l'application des lois sur l'artisanat. Cette nouvelle activité des inspecteurs des DTA devra être précédée d'une formation à l'utilisation des référentiels qualité des labels, qu'il soit national ou produit/région et aux éléments clés de contenu de chacun des métiers couvert par un label dans leur wilaya.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de la réalisation de l'action ponctuelle sont les suivants :

- L'engagement de l'encadrement du MTA qui a suivi le projet a été déterminant pour sa réussite car les délais étaient courts et il faut que le travail avance rapidement en coordination constante avec le bénéficiaire. Ainsi les séances de validation des documents produits avec les cadres du MTA ont été rapprochées et efficaces pour prendre en compte les exigences de l'environnement administratif algérien ;
- Le fait que depuis le jumelage de 2011/2012 le projet de label ait été suivi par l'encadrement du MTA avec des actions comme le cluster innovation pour la dinanderie de Constantine a permis de faciliter la reprise d'une activité concrète permettant la mise en place les labels qualité de l'artisanat en Algérie.
- Dans le futur immédiat, il faudra penser à proposer le développement d'un projet pouvant être soutenu par le P3A pour engager une action pilote de déploiement des labels qualité artisanat sur une douzaine de spécialités de manière à consolider rapidement les acquis de l'action ponctuelle avant d'être en mesure de généraliser les labels artisanat en parfaite autonomie.

Le séminaire de restitution final du projet auquel assistait plusieurs CAM et DTA dont celle de Constantine et de Tlemcen pour la poterie modelée de Bider a été un moment de consensus qui valide les travaux de l'action ponctuelle et où deux points d'interrogation ont été soulevés auxquels

DE NOUVELLES MÉTHODES ET TECHNIQUES POUR L'ALPHABÉTISATION

Clôture officielle de l'Action Ponctuelle « Appui à l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes pour moderniser les programmes d'alphabétisation des femmes en milieu rural » menée au profit de l'ONAEA, Ministère de l'Education, dans le cadre du programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A entre l'Algérie et l'union européenne.

L'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A, en collaboration avec l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes (ONAEA), a organisé le **mardi 26 mars 2019** à Alger, le séminaire, qui marque la clôture officielle de l'**Action ponctuelle** intitulée **« Appui à l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes pour moderniser les programmes d'alphabétisation des femmes en milieu rural »** menée au profit du Ministère de l'Education depuis mars 2018.

Lancé en 2018 et financée par l'Union européenne, cette action ponctuelle a mobilisé : **trois (03) experts** de haut niveau pour **189 jours d'expertise et de formation-action sur le terrain**. Un de ces experts est **professeur en sociologie**, les deux autres sont **experts en éducation des adultes et alphabétisation**. Provenant de trois pays différents **(Algérie, Belgique, Suisse)**, les experts ont mis leur expérience en méthodes modernes, éprouvées sur le terrain, au bénéfice de plus de 90 personnes **(enquêtrices, formatrices, enseignantes). La cellule de suivi nationale mise en place par l'ONAEA** a également été formée et coachée tout au long du projet.

Cette action a bénéficié d'une forte implication de l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes (ONAEA) et a permis d'obtenir d'ores et déjà de nombreux résultats que l'Office entend pérenniser via ses formateurs et enseignants, nouvellement formés.

L'action ponctuelle a débouché sur une **enquête sociologique visant les femmes analphabètes en milieu rural** réalisée dans trois wilayas pilote (Tipaza, Blida, Alger) visant à capitaliser et à étendre à d'autres populations et secteurs **une méthodologie d'enquête sociologique par des techniques d'enquête qualitative et quantitative**.

L'action ponctuelle a également mis en lumière les **innovations pédagogiques** en matière d'ingénierie de formation en **andragogie**, formé aux instruments d'analyse de programmes, aux outils de diagnostic participatif et à l'utilisation des nouvelles technologies de communication en matière d'alphabétisation. Un guide d'alphabétisation destiné aux **femmes rurales** a été élaboré avec la participation des formateurs. Cet important programme de formations s'est déroulé dans les antennes de l'ONAEA d'Alger, Bouira, Tipaza et Djelfa. La cellule de suivi au niveau national a bénéficié de coaching ciblé en matière de **management des programmes**.

C'est le **premier programme de formation dans le domaine de l'éducation, qui est appuyé par le P3A.** L'organisation d'un séminaire de clôture, s'est donc imposée pour « promouvoir les nouvelles méthodes d'alphabétisation et mettre en avant le travail sur le terrain pour l'alphabétisation des femmes en milieu rural ».

APPUI À L'OFFICE NATIONAL D'ALPHABÉTISATION ET D'ENSEIGNEMENT DES ADULTES POUR MODERNISER LES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION DES FEMMES EN MILIEU RURAL

Par MM. Brahim BENMOUSSA (expert sociologue) et François Niada TENGANDÉ (expert pédagogue)

Cette action ponctuelle a porté sur l'appui de l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes à une meilleure prise en charge de sa mission dans une optique de promotion de l'égalité et de la lutte contre la discrimination fondée sur le genre dans un contexte, il faut le souligner, où l'Office a, au cours des dix dernières années, sorti de l'analphabétisme près de 3 millions de personnes dont 85% de femmes.

L'action qui s'est déroulée de mars 2018 à mars 2019 a comporté deux volets principaux consacrés d'une part à la conduite d'une enquête sociologique auprès des femmes rurales visant à déterminer leur profil et leurs besoins en matière d'alphabétisation, et d'autre part, à élaborer sur la base de cette enquête des programmes d'alphabétisation spécialement adaptés aux femmes rurales.

Cette démarche présentait un caractère innovant par rapport à la démarche entreprise jusque-là par le bénéficiaire qui assurait un enseignement unique et standardisé, commun à toutes les catégories sociales en Algérie quel qu'en soit l'âge la profession ou la région.

La mission réalisée avec l'appui du P3A a permis d'introduire un nouvel état d'esprit au sein de l'ONAEA à travers l'analyse de la méthode d'alphabétisation en application qui a conduit à sa révision grâce à l'introduction d'une nouvelle approche et de nouveaux outils d'animation. La nouvelle approche d'alphabétisation qui inclue l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication s'appuie sur les besoins prioritaires des femmes rurales et le potentiel économique du milieu. La mission a assuré la formation des cadres de la structure centrale de l'Office à Alger ainsi que des équipes de formateurs au sein de ses structures régionales à Bouira, Tipaza et Djelfa.

La mission a permis également la conduite d'une enquête auprès d'un millier de femmes rurales analphabètes issues des wilayas de Blida, Tipaza et Alger qui a donné lieu à une base de données statistiques que l'Office peut exploiter à moyen terme à des fins multiples.

En outre, la mission a réalisé un guide de procédures portant sur l'identification des potentialités de développement local orientées vers les femmes rurales analphabètes qui a été conçu sur la base d'une étude pilote portant sur une commune rurale de la wilaya de Tipaza.

La démarche engagée à travers cette action ponctuelle mérite d'être élargie d'autres catégories de la population dont l'ONAEA a la charge en matière d'alphabétisation et d'enseignement, notamment les populations carcérales et les jeunes du service national.

L'Office a montré un intérêt appuyé pour la poursuite de l'utilisation des méthodes pédagogiques et des méthodologies d'enquête que les experts du P3A ont introduites à travers cette action ponctuelle.

APPUI À L'ALGÉRIENNE DES EAUX

الجزائرية للمياه
Algérienne Des Eaux

L'Algérienne Des Eaux (ADE) améliore depuis des années son efficacité opérationnelle en développant des outils de pilotage de ses activités. L'ADE gère la plupart des systèmes d'alimentation en eau des agglomérations de 44 wilayas sur les 48 que compte l'Algérie. Son périmètre d'action s'étend d'années en années ; l'objectif étant d'intégrer, à l'horizon 2020, la totalité des communes des 44 wilayas sur lesquels elle intervient. Les interventions de l'ADE, au niveau de toutes les zones habitées, supposent des moyens particulièrement efficaces pour suivre précisément les performances de l'exploitation. Les informations doivent être collectées à tous les niveaux : l'échelon, le secteur, le centre, l'unité et la zone pour parvenir à la Direction Générale. Cette collecte d'informations s'avère lourde dans sa mise en œuvre actuelle et elle gagnerait beaucoup en efficacité si elle pouvait s'appuyer sur un système d'information géographique unique déployé à l'échelle du territoire.

L'ADE a sollicité un appui du programme P3A pour l'assister dans la définition des actions à engager pour le développement de ce système d'information. Cette assistance a été mise en œuvre par une action ponctuelle qui a mobilisé deux experts pour 90 jours d'expertises entre novembre 2018 et juin 2019.

Cette action a consisté en un audit stratégique du système d'information (SI) actuel au niveau de la Direction Générale. Un comité de pilotage pour le développement du SI a été constitué. Les séances de travail du comité ont permis de déboucher sur la définition des indicateurs de performance alignés sur les missions de l'ADE puis sur la formulation d'un portefeuille de projets structurants. Parmi les 12 projets à engager, il est apparu que quatre d'entre eux nécessitaient un appui technique spécifique. Une assistance complémentaire a été donc été mobilisée auprès de l'ADE pour l'élaboration de quatre cahiers des charges.

L'ADE dispose à présent d'une feuille de route pour le développement de son Système d'Information Géographique et de cahiers des charges pour la mise en œuvre des projets prioritaires.

www.p3a-algerie.org

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

TWINNING TAIEX Actions-Ponctuelles SIGMA PASSEM

CONTACTEZ LE P3A

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 23.79.50.01/02 Fax : +213 23.79.50.03

Site Web : www.p3a-algerie.org
Facebook : https://www.facebook.com/programmep3a
Twitter : https://twitter.com/p3a_algerie
Chaine Youtube : P3A Algérie
Flickr : https://www.flickr.com/p3a

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne